



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA RIVIÈRE DU NORD
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HIPPOLYTE

**RÈGLEMENT N°1174-19-02
MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS N°1174-19 AFIN D'AJUSTER LES
MODALITÉS RELATIVES À UN ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE**

ATTENDU QUE la *Loi sur l'hébergement touristique* (L.Q., 2021, c.30), entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2022, remplace l'attestation de classification par un enregistrement;

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajuster les modalités incluses au *Règlement sur les permis et certificats* en conséquence,

EN CONSÉQUENCE, le conseil statue ce qui suit :

ARTICLE 1.

L'article 3.2.4 « Documents requis pour un établissement d'hébergement touristique » de ce règlement est modifié par le remplacement, au paragraphe 1°, des mots « Une attestation de classification » par les mots « L'enregistrement ».

ARTICLE 2.

L'article 6.2.2 « Documents requis pour un établissement d'hébergement touristique » de ce règlement est modifié par le remplacement, au paragraphe 1°, des mots « Une attestation de classification » par les mots « L'enregistrement ».

ARTICLE 3.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ

Yves Dagenais, maire

Marie-Ève Huneau, greffière et sec.-trés. adjointe

Avis de motion :	2022-12-XX	13 décembre 2022
Dépôt du projet de règlement :	2022-12-XX	13 décembre 2022
Adoption du règlement :		
Avis public d'entrée en vigueur :		